



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Joël GIRAUD

Député des Hautes-Alpes
Président de la Commission Permanente
Du Conseil National de la Montagne
Maire de L'Argentière-La Bessée
10, avenue de Vallouise
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE
Tél. : 04.92.21.33.81
Fax : 04.92.21.43.73
Courriel : jgiraud@assemblee-nationale.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Guillaume PEPY
Président du Directoire de la SNCF

2, place aux Etoiles
CS 70001
93633 La Plaine Saint-Denis

N.Réf: AG/060217

Objet : Suppression de l'abonnement iDTGVMAX

L'Argentière, le 6 février 2017

Monsieur le Président,

Je souhaite attirer votre attention sur la décision de la SNCF de supprimer l'abonnement iDTGVMAX à compter du 27 avril prochain. Cette décision met en difficulté beaucoup d'abonnés qui avaient structuré leur vie autour de ce mode de transport.

En effet, cette formule permettait aux abonnés de voyager librement sur le réseau iDTGV. Nombre de ces « maxtrotters » ont donc organisé leur vie professionnelle, familiale et amicale en fonction de cette carte iDTGVMAX, qu'ils croyaient illimitée et pérenne. Or, cette offre est remplacée par un abonnement illimité sur tout le réseau TGV, mais seulement pour les 16-27 ans, les personnes n'appartenant pas à cette tranche d'âge n'ayant aucune solution de repli. Le retrait aussi inattendu que brutal de cette offre a logiquement suscité une forte mobilisation des personnes impactées par cette décision, qui ont engagé une action collective contre la SNCF.

Il convient de rappeler que les conditions générales de vente n'ont manifestement pas été respectées. En effet, elles stipulent clairement qu'iDTGV doit « notifier la résiliation de l'abonnement par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au dernier domicile du payeur », or, seul un mail a été envoyé aux intéressés. De plus, la non-rentabilité de l'offre évoquée par la SNCF ne fait pas partie des motifs précisés dans les conditions générales de vente pour lesquels iDTGV se réserve le droit de résilier les abonnements de manière anticipée. Ainsi, les bénéficiaires de cette offre ayant vu leur abonnement résilié prématurément se sentent légitimement lésés.

C'est pourquoi je vous remercie de me tenir informé des dispositions que la SNCF entend prendre pour que les usagers lésés obtiennent réparation et d'envisager leur migration sans restriction d'âge vers l'offre TGVMAX.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**,
l'expression de ma haute considération.

Joël GIRAUD

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' with a horizontal stroke at the bottom.